

Votre stratégie patrimoniale pour 2010

Voilà, nous sommes en 2010, vous devez donc élaborer plusieurs stratégies afin de réduire vos impôts, constituer votre patrimoine, prévoir votre avenir financier.

La nouvelle loi de finance a prévu de nouvelles réductions :

1) Pour la loi Scellier, une année de stabilité, vous conservez 25 % de réduction sur votre investissement dans le cadre de maximum 300 000 €, mais attention, à partir de 2011 et 2012 les réductions passeront à 15% et 10% + 10% si les performances énergétiques des logements proposés sont conformes aux normes BBC. (Bâtiment Basse Consommation)

2) Malheureusement le plafond de réduction d'impôt autorisé va encore être réduit à : 20 000 € + 8 % du revenu déclaré ; Exemple 1 : Monsieur Impôté déclare 200 000 € annuel, vous ne pourrez réduire que : 20 000 € + 16 000 € = 36 000 € ; Votre impôt pour 2 parts est donc d'environ 47 175 € ; Votre impôt pour 4 parts est donc d'environ 32 151 € ; Exemple 2 : Monsieur Fiscal déclare 500 000 € annuel, votre réduction autorisée ne sera plus que de 20 000 € + 40 000 € = 60 000 € ; Alors que votre impôt pour 2 parts fiscales est d'environ 155 175 € ; et pour 4 parts fiscales d'environ 130 349 € ; Comment vous permettre de gagner votre vie et construire votre retraite sans vous limiter constamment ! Les lois de finance 2009 et 2010 sont très restrictives, soit disant pour protéger les richesses. Seulement en payant votre impôt à l'Etat ou en développant la construction de maisons de retraite, d'appartements en centre ville, vous contribuez à l'économie nationale et à terme payerez plus d'impôts sur vos revenus. C'est une façon de tourner de payer vos impôts, en effet vous vous constituez un patrimoine afin de transmettre à vos enfants ou vous permettre de conserver votre cadre de vie et votre qualité de vie ; la retraite, puisque notre système de retraite bat de l'aile.

Nous allons vous proposer quelques produits immobiliers et de placements tout au long du premier trimestre, qui vous permettront d'apprécier leurs impacts sur votre fiscalité et votre patrimoine. Pourquoi si tôt dans l'année ? Parce que la crise immobilière a freiné les permis de construire en 2008 et début 2009, ainsi la plupart des programmes sont en livraison 2011. Réduire vos revenus 2010 va devenir très difficile. Rapprochez-vous de nous rapidement

About the Author

Muriel Trenquier 06 77 93 76 07

DES Gestion de Patrimoine Université d'Auvergne

Gérente de Patrimoine en ligne

<http://www.patrimoine-en-ligne.fr>

Pour vous former gratuitement à la création et gestion de votre patrimoine :

<http://www.vosrevenus.com>